



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES**

**Séance du 3 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

**Étaient excusés** : Mme AYÇAGUER Elorri, M. GOICOCHEA Iñaki, M. IRIART Jean Claude.

**A été nommé comme secrétaire de séance** : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 29 novembre 2024

Date d'affichage : 29 novembre 2024

### **DECISION 3 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN FRONTON ET L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS EN LIEN AVEC LES ECOLES**

*(Nomenclature 7.10)*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et la création d'espaces publics en lien avec les écoles. Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 13 août 2024, des subventions ont été sollicitées pour la rénovation énergétique de la maison Arrosategia. Il rappelle également que par délibération du 1er octobre 2024, des subventions ont déjà été sollicitées pour le même projet mais qu'il convient de rectifier les montants suite à une modification des travaux prévus.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et de création d'espaces publics en lien avec les écoles s'élève à 649 839 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subventions au titre de la DETR, auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental et des autres organismes financeurs.

Il propose le plan de financement prévisionnel suivant :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT EN HT	RECETTES	MONTANT	%
Etudes	15 545 €	DETR / DSIL	259 936 €	40%
Maîtrise d'œuvre	45 294 €	Agence Nationale du Sport	64 984 €	10%
<b>SOUS TOTAL ETUDES / HONORAIRES</b>	<b>60 839 €</b>			
Sécurisation des espaces publics en lien avec l'entrée des écoles	324 000 €	<b>SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>324 919 €</b>	
Construction d'un fronton	265 000 €	Fonds propres	324 919 €	50%
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX</b>	<b>589 000 €</b>	<b>SOUS TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>324 919 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>649 839 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>649 839 €</b>	

Où l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de création d'un fronton dans le parc d'Arrosategia et la création d'espaces publics en lien avec les écoles,
- **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 649 839 euros HT,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **SOLLICITE** des subventions au titre de la DETR DSIL 2025, auprès de l'Agence Nationale du Sport, du Conseil Départemental et des autres organismes
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 12/12/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 12/12/2024